



LA BATAILLE DU RAIL

Indecosa-CGT ne se laissera pas prendre aux sirènes de la propagande gouvernementale qui voudrait monter les usagers contre les cheminots désignés comme « des privilégiés ».



LACTALIS, UN SCANDALE DE PLUS ?

À côté des femmes et des hommes qui restent mobilisés pour qu'un tel scandale ne puisse plus se reproduire, Indecosa-CGT réclame que les responsabilités soient établies et que des solutions soient apportées aux manquements, de la fabrication jusqu'à la distribution.

Salmonelle
vue au microscope

Une journée de lutte pour défendre le service public



Les manifestations du 22 mars 2018 ont été particulièrement suivies, unitaires et porteuses d'exigences pour gagner les luttes et les revendications.

Deux appels à l'action et à la grève : les cheminots et la fonction publique. Deux manifestations, deux cortèges à Paris, des dizaines de milliers, marchant vers la place de la Bastille renforcés par les délégations de syndicats et de travailleurs venus de nombreux pays d'Europe.

Ajoutés aux manifs organisées dans des centaines de villes en France, les salariés-es, à l'appel de toutes les confédérations syndicales, des organisations et syndicats CGT, et d'associations telles qu'INDECOSA-CGT se sont mobilisés en masse, avant les grèves programmées à la SNCF pour le printemps 2018.

Sur le «pavé» parisien il y avait beaucoup de monde, des slogans, des revendications, du bruit, des chansons, des pétards, des calicots, des banderoles, de l'optimisme et de la bonne humeur.

Une belle journée de luttes passée à défendre le «rail», les services publics, et les usagers. □

Lucien Hilaire



Démarchage abusif

Le 3 avril 2018, je suis chez maman pour quelques jours. Un homme sonne à la porte et sans se présenter, annonce à maman qu'elle va recevoir un courrier, mais que, pour qu'elle ne soit pas surprise, il passe chez les personnes de plus de 75 ans pour leur annoncer une baisse du gaz. Maman est âgée de 90 ans. Le démarcheur lui dit qu'il a besoin de voir sa facture de gaz pour savoir si elle peut bénéficier de cette baisse.

La démarche est surprenante et dans un premier temps, me laisse perplexe. Devant mon incompréhension, il recommence son explication avec beaucoup d'insistance.

Avec mon compagnon, nous pressons cette personne de questions : est-ce le fournisseur de gaz de maman qui l'envoie ? Comment connaît-il l'âge des personnes démarchées ? A-t-il entendu parler de démarchage abusif ? Nous comprenons enfin qu'il vient de la part du producteur de gaz, et il ajoute « de l'unique producteur pour la France entière : ENI, vous savez, le chien à 6 pattes ». Il jouait sans cesse sur les termes : producteur et distributeur.

Je précise que, depuis toujours, maman a un contrat avec le distributeur historique et qu'il n'a jamais été question qu'elle en change. Il a fini par nous dire que maman ne recevrait le fameux courrier que si elle donnait son accord pour cette baisse en signant un document. Document qui, sans aucun doute, était un contrat d'abonnement au gaz chez un concurrent.

Par notre présence, nous avons pu éviter à maman un changement abusif de son contrat. Mais que se passera-t-il lors d'un prochain démarchage où elle serait seule ? En revanche, ses voisins âgés ou pas n'ont peut-être pas eu cette chance. On ne peut qu'être indigné par ces pratiques honteuses. Pratiques qui consistent en l'occurrence à abuser des personnes faibles et sans défense.

Marie-Christine Dabrowski



“ Vous trouverez aussi nos articles dans le journal «ENSEMBLE» des syndiqués de la CGT et dans le magazine «VIE NOUVELLE» de l'Union confédérale des retraités CGT ”

Associations Indecosa-CGT départementales, vos antennes :

Les actions que vous menez, les initiatives que vous organisez, vos activités sont à valoriser et à partager. Transmettez vos textes, programmes, informations, compte-rendus au secrétariat d'Indecosa-CGT national pour publication dans les pages Territoires du IN Magazine. Pensez à communiquer régulièrement vos calendriers (dates de vos CA, AG, formations...).

Le comité de rédaction

ÊTRE AUX CÔTÉS DES VICTIMES, UNE ÉVIDENCE



Le 12 avril dernier Indecosa-CGT participait à une réunion en présence de Quentin Guillemain, président de l'Association des familles victimes du lait contaminé aux salmonelles (AFVLCs). Pour notre association de défense des consommateurs, être aux côtés de ces personnes dont les bébés ont été malades

relève de l'évidence. Cette démarche intègre pleinement nos missions : soutenir les victimes, relayer leur parole, défendre leurs droits. Mais aussi actionner tout ce qui est en notre pouvoir pour que cela ne se reproduise plus jamais. Avec la CGT-CCRF, l'Union générale des fédérations de fonctionnaires (UGFF), la CGT du ministère de l'agriculture, avec toutes les organisations volontaires et engagées, Indecosa-CGT souhaite se faire entendre auprès des politiques, des parlementaires, des professionnels de la justice, de la presse, du grand public, des instances européennes... Ainsi, nous voulons réclamer haut et fort que toutes les responsabilités

Nous voulons réclamer que toutes les responsabilités du scandale du lait contaminé soient établies à tous les niveaux.

du scandale du lait contaminé soient établies à tous les niveaux : chez Lactalis, chez les distributeurs qui ont failli dans les procédures de retrait, mais aussi au niveau de l'État.

Sur un autre front, mais toujours en lien avec le scandale Lactalis, Indecosa-CGT a participé au groupe de travail du Conseil national de la consommation (CNC) qui, à la demande de Bruno Le Maire, doit rendre un avis sur l'amélioration des procédures de retrait-rappel et sur l'information des consommateurs. Là encore, notre association a porté clairement ses idées et fait valoir ses convictions. Seule organisation à remettre un document d'analyse et de proposition lors de la séance de travail, Indecosa-CGT affirme dans celui-ci que la mise sur le marché de produits de nutrition infantile contaminés par la salmonelle est un indicateur sérieux de la faillite de l'État.

Des dizaines de scandales hier, Lactalis aujourd'hui, soyons-en certains, les politiques de nos gouvernements laisseront d'autres crises se produire. Indecosa-CGT sera toujours aux côtés des victimes pour dénoncer les coupables et apporter ses solutions.

Martine Sellier, présidente

ACTUALITÉS	P.2
Journée de lutte pour défendre le service public	
Le démarchage abusif	
NATIONAL	P.4
La bataille du rail	
Les déserts médicaux en question	
TERRITOIRES	P.6
Calvados, une facture de gaz réduite	
Saône-et-Loire : pour un parking gratuit	
DOSSIER	P.8
Lactalis : un scandale de plus ?	
CULTURE	P.13
A quoi rêvent les algorithmes ?	
L'homme nu : la dictature invisible du numérique	
Mortelle transparence	
PRATIQUE	P.15
Surendettement : comment s'en sortir ?	
Mémento	P.16

AGENDA

Mai

- 3** Journée mondiale de la liberté de la presse
- 16** Bureau national
- 17** Rencontre des CTCR
- 22** Manifestation pour la défense de la fonction publique
- 30-31** CA national

Juin

- 5** Bureau national
- 5** Journée mondiale de l'environnement
- 15-17** Journées nationales de l'archéologie
- 20-21** AG nationale, Courcelle
- 23-1^{er}** Semaine nationale des HLM

- 2018** Année européenne du patrimoine culturel

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CE-DEX • Tél. : 01 55 82 84 05 • Fax : 01 48 18 84 82 • email : indecosa@cgt.fr • Site : www.indecosa.cgt.fr • Directeur de la publication : Martine Sellier • Rédacteur en chef : Christian Méchain • Comité de rédaction : Lucien Bertin, Marie-Christine Dabrowski, Muriel Duenas, Solange Fasoli, Arnaud Faucon, Bernard Grandviennot, Christian Méchain • Rédaction dossier : Michèle Berzosa • Conception, réalisation et iconographie : Pascale Lecomte. Bimestriel imprimé et routé par Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire : 0420 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



LA BATAILLE DU RAIL

SOLIDARITÉ. En tant qu'association d'usagers, nous ne nous laisserons pas prendre aux sirènes de la propagande gouvernementale qui voudraient nous monter contre les salariés de l'entreprise SNCF désignés comme « des privilégiés ».

L'attaque frontale engagée par le président des riches et son gouvernement contre les cheminots et leur statut est la première phase d'une offensive générale contre les acquis sociaux, à commencer par les services publics, dont celui du transport. Une défaite infligée aux cheminots, aujourd'hui fer de lance de la résistance, serait la porte ouverte aux projets destructeurs d'un gouvernement entièrement acquis à la cause des nantis. En s'attaquant à eux, Macron veut donner une leçon à l'ensemble des salariés puis faire passer, dans la logique de la casse du droit du travail, la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, pour s'attaquer de nouveau au système des retraites ...

Un enjeu éminemment politique de la bataille du rail

Le scénario parfaitement orchestré qui a consisté à balancer d'abord le rapport Spinetta, présenté comme le début de l'apocalypse, suivi de déclarations apaisantes et de pseudo engagements du gouvernement pour préserver les petites lignes, ne pas augmenter les prix, préserver le statut pour ceux qui en bénéficient déjà... n'aura pas suffi à rassurer ni les premiers intéressés, ni à convaincre l'opinion publique, en dépit de prétendus sondages « favorables ». S'agissant de ce fameux statut qui concerne 148 000 salariés, comment peut-on croire qu'en le supprimant et en instaurant la concurrence entre plusieurs transporteurs ferroviaires, on ferait arriver les trains à l'heure, on ferait baisser le prix des billets, on diminuerait la dette, bref on réglerait tous les problèmes de la SNCF au bénéfice des clients et usagers ?

Or, la fin du statut permettrait d'économiser au mieux 100 à 150 millions d'euros, alors que la dette imposée par l'Etat à l'entreprise représente 54,5 milliards d'euros. Cette dette provient essentiellement des investissements réalisés dans les lignes à grande vitesse au détriment du réseau secondaire. Par ailleurs, les comptes de la SNCF font apparaître pour l'année 2017 un bénéfice de 1,2 milliard d'euros, ce qui n'est pas si mal pour une entreprise à l'agonie.

Le projet de « réforme » du rail a été préparé de longue date par les gouvernements précédents. La SNCF a été éclatée en une multitude de filiales (il y en aurait plus de mille), en embauchant sous droit privé (115 000 salariés hors statut), en faisant pression sur



les salaires et les conditions de travail, en recourant aux contrats précaires. Le processus de privatisation déjà bien avancé est en outre accompagné de la séparation de l'entreprise en trois entités : SNCF (Holding), SNCF Réseau (Infrastructures), SNCF Mobilités (transport voyageurs et marchandises). La stratégie déployée consiste déjà à mettre en concurrence la maison-mère avec ses propres filiales, ce qui aboutit à fragiliser, pour des raisons de rentabilisation, le réseau ferré et abaisser les normes de sécurité (cf. l'accident de Brétigny).

Le cœur de la réforme macronnienne pour la SNCF consiste à lui faire changer de statut, d'EPIC à SA (société anonyme) à capitaux publics (dans un premier temps) ; rien n'empêcherait ensuite d'ouvrir le capital au privé, comme ça a été le cas pour France Telecom (Orange), La Poste, EDF-GDF, Aéroports de Paris... L'objectif est de couper le cordon ombilical entre l'entreprise et l'Etat pour éviter d'avoir à garantir les emprunts, assumer la dette et lever la question de la distorsion de concurrence. L'ouverture à la concurrence qui en découlerait remettrait totalement en cause le service public du transport ferré, déjà bien malmené par la concurrence déloyale, celle-là, du transport routier de marchandises et de voyageurs avec les cars « Macron ».

Des recettes libérales désastreuses

Les vieilles recettes libérales ont déjà été expérimentées : à l'exemple de celle du Royaume-Uni dans les années 1990 qui s'est révélée désastreuse pour la sécurité des lignes, avec une hausse des prix vertigineuse, des abonnements 10 fois plus élevés que dans le reste de l'Europe ... au point que même le gouvernement conservateur de Theresa May ne repousse pas l'idée d'une renationalisation du réseau ferré.

Nous apportons tout notre soutien aux cheminots et défendons l'idée que la réforme Macron qui repose sur l'ouverture à la concurrence, la casse sociale avec la disparition du statut et la transformation de l'entreprise publique en une société par actions doit être retirée. □

Ce que les usagers-citoyens veulent, Indecosa-CGT en est convaincue, c'est la garantie de pouvoir circuler sur tout le territoire à des conditions tarifaires justes et transparentes, dans les meilleures conditions de sécurité, de régularité et de confort.

.....
**Communiqué
 INDECOSA-CGT
 du 5 avril 2018**

Les déserts médicaux en question

JOURNÉE D'ÉTUDE DÉCENTRALISÉE. Près de 80 personnes ont assisté à la maison des syndicats le 30 mars à Tours à ce débat.

Arnaud Faucon pour INDECOSA-CGT, Christophe Prud'homme, médecin urgentiste à Bobigny pour la fédération CGT santé et un généraliste retraité d'Orléans ont débattu avec la salle sur la fracture sanitaire que nous vivons aujourd'hui. Cette situation alarmante n'est pas liée au hasard mais à une succession de politiques menées depuis 25 ans.

Créer des centres de santé

Pour Christophe, la médecine générale libérale est en voie de disparition avec une moyenne d'âge des praticiens de 55 ans. Plutôt que de concentrer cette médecine en perte de vitesse dans des maisons de santé financées par la collectivité, dont certaines ne fonctionnent pas, il faut créer des centres de santé avec des personnels à statut qui seraient rattachés aux hôpitaux de proximité. Cela offrirait le double avantage d'un réel suivi des patients dans un territoire donné et recentrerait les médecins sur leurs missions d'expertise détachées des contraintes administratives.

Le généraliste d'Orléans abonde dans le sens de Christophe et précise que les conditions de vie ont changé. Davantage de femmes médecins veulent concilier vie familiale et professionnelle.

De son côté Arnaud pointe l'intérêt d'une véritable démocratie en associant les usagers aux décisions. De plus il faut recentrer l'activité sur la réponse aux besoins des populations et non sur des considérations purement économiques. L'ambulatorio systématique n'est pas adapté à toutes les pathologies. De plus en plus de patients sortent trop vite et font l'objet d'un rapatriement sanitaire précoce dans les 48 à 72 heures. Cette méthode scandaleuse permet de facturer deux frais de séjours au lieu d'un pour une présence prolongée à l'hôpital. □

Martine Sellier



D.R.

RENCONTRE DES MANDATÉS SANTÉ

Ce 15 mars, à Montreuil, près de 30 militants ont répondu présent à cette initiative destinée à mieux coordonner notre activité dans le domaine de la santé. C'est primordial pour assurer une cohérence et permettre de travailler en interaction. A ce jour nous avons 34 mandatés dans différents lieux de concertation. Il s'agit de la commission des usagers qui traitent des problèmes entre usagers et établissement de soins, des Conseils Territoriaux de santé destinés à émettre des avis sur la carte sanitaire en territoire, des Conférences Régionales de la Santé et de l'autonomie (CRSA) qui sont consultées pour la mise en œuvre de la politique régionale de santé. Enfin des associations départementales comme dans le Calvados ont signé des conventions avec des Centres Hospitaliers pour faire des permanences d'accueil dans les espaces infos santé. Le matin fut consacré à un état des lieux de notre activité. C'est Patrick Bourdillon de la fédération CGT santé qui a ouvert la séance en pointant du doigt la complémentarité des personnels et des représentants d'usagers. Nous devons construire, tout en tenant compte de nos rôles distincts, des revendications communes pour un accès aux soins de qualité partout sur le territoire. En fin de matinée deux groupes se sont formés pour élaborer des propositions pour mieux travailler ensemble. Chaque rapporteur a pris la parole l'après-midi pour énumérer certaines pistes comme un espace dédié sur le site internet, une newsletter régulière aux mandatés.

Arnaud Faucon

SERVICE PUBLIC ■

FRACTURE NUMÉRIQUE

Le Défenseur des droits Jacques Toubon publiait le 11 avril 2018 son rapport annuel. Ce rapport fait le portrait d'« un pays qui souffre d'un retrait des services publics. L'accès au droit semble rendu plus difficile car l'accès au service public est plus complexe et plus rare »

Avec la poursuite de la dématérialisation des documents et l'usage indispensable d'internet pour les démarches administratives, le Défenseur des droits s'alarme de la « marginalisation probable des personnes les plus vulnérables touchées par la fracture numérique ». Cela concerne les personnes vivant dans des zones blanches, celles qui n'ont pas d'équipements ou qui ont des difficultés avec l'internet, et pas seulement les personnes âgées. Les jeunes aussi, habiles à manipuler leur smartphone, sont parfois incapables de remplir des formulaires en ligne.

ECONOMIE ■ ALSTOM, SCANDALE D'ÉTAT

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont livré deux rapports critiques de la stratégie de l'État dans le démantèlement et la vente à la découpe d'Alstom, estimant que l'intérêt public et national a été sacrifié au privé.

En quelques années, le géant industriel français Alstom a subi un démantèlement de ses activités principales. L'énergie a été cédée au groupe américain General Electric (GE) en 2014, et ce sera bientôt le cas du transport, avec le rapprochement de la branche ferroviaire du fleuron tricolore et de l'allemand Siemens d'ici fin 2018.

Extraits de : Industrie. Alstom, les parlementaires décortiquent un scandale d'Etat, L. Nguyen, l'Humanité, 25 avril 2018



Calvados : facture de gaz réduite

Dominique, malgré un abonnement depuis de nombreuses années et un prélèvement automatique, a eu une mauvaise surprise lors de la régularisation annuelle de juin 2016 : une facture de 1003.53 € à régler sans délai.

Il conteste et réclame une vérification de son compteur. Ce dernier après un blocage s'est emballé, il est donc changé. Dominique fait appel à un camarade d'Indecosa-CGT 14 pour l'aider dans les démarches auprès d'Engie. Le fournisseur opère un nouveau calcul sur la base de la consommation des années précédentes et aboutit à une facture de 567.93 € en décembre 2016.

La situation familiale de Dominique a changé, ses habitudes de chauffage également. Par de nombreux courriers et échanges téléphoniques, courant 2017, nous faisons valoir la consommation depuis le changement de compteur.

En octobre la facture est ramenée à 471.75 € et GRDF demande la suspension du contrat à laquelle s'oppose Dominique.

Nous faisons appel, au niveau national, à une camarade de la CGT qui représente les consommateurs auprès d'Engie. Le médiateur est saisi en janvier 2018, le 5 mars dernier il propose une solution de médiation. Dominique devra payer 173.97 € étalés sur 6 mois.

Sans l'aide d'Indecosa, de notre camarade nous défendant auprès d'Engie il aurait été impossible de rétablir une facture plus juste. Ne restez pas isolés avec vos problèmes de consommation : faites appel à Indecosa-CGT. □



D.R.

Gérard GILBERT

Saône-et-Loire : pour un parking gratuit

Deux articles de presse sont parus à l'occasion de l'installation d'une permanence à l'UL-CGT du Creusot dont voici des extraits :



L'association pour l'information et la défense des consommateurs salariés (INDECOSA) est une structure fondée par la CGT en 1979. En Saône-et Loire, l'union départementale a décidé au début de l'année 2016 de donner une nouvelle impulsion à cette association tombée depuis plusieurs années en sommeil. Aussi, depuis mars 2016, le dossier a avancé. De réunions en assemblées générales, de nouveaux statuts ont été adoptés et déposés à la sous-préfecture. Aujourd'hui l'association est présidée par Sandrine Guibourg-Lécuelle, assistée de Christelle Ibanez (trésorière), Sandrine Jovignot (trésorière-adjointe), Alain Davanture (secrétaire) et Ludovic Develay (secrétaire-adjoint). Quant au siège

social de l'association, il est désormais au Creusot, à l'UD 71, rue Guynemer.

« L'association concerne tous les salariés CGT, qui en sont automatiquement membres [...] a expliqué Alain Davanture [...] Le secrétaire de l'association qui était assisté d'Angélo Paladino [...] qui tiendra les permanences [...] a rappelé que depuis avril dernier, 235 dossiers de consommateurs, adhérents de la CGT ou pas, ont été défendus. « Pour les non-adhérents, cela a permis

de découvrir la CGT et d'y adhérer. A ce jour nous enregistrons 35 adhésions » a précisé Alain Davanture. Les dossiers défendus sont des litiges avec des services de téléphonie, d'internet, de vente et services après-vente en ligne, d'achats immobiliers, de santé (dépassements d'honoraires...) de voyages annulés [...] Cela concerne aussi l'accès aux services publics. □

Creusot-infos.com, 6 février 2018, JCP

L'association ne s'interdit pas de s'attaquer à des dossiers au long cours comme le cas du parking payant de la gare TGV à Montchanin (ce parking a été gratuit de 1981, date de l'inauguration, à 2016). « Nous avons déjà rencontré le président de la Communauté urbaine à ce sujet, poursuit le syndicaliste. Et nous lui avons fermement demandé le retour à un parking gratuit ». L'association conteste en effet l'absence d'alternative proposée aux usagers de l'équipement. Selon elle, il serait opportun d'offrir une solution de parking gratuit référencé et ne pas laisser les automobilistes occuper les espaces libres le long de la route conduisant à Ecuisses. « L'arrêté qui interdit le stationnement sur ce secteur pourrait ne pas être légal », lâche le secrétaire d'Indecosa. Pour pallier ce manque, la CGT a même proposé au président de la Communauté l'instauration d'une navette entre le parking de covoiturage du rond-point Jeanne-Rose et la gare. Mais la mise en pratique semble encore compliquée. « Nous ne lâcherons pas ce dossier », promet-il. □

Journal de Saône-et-Loire, 8 février 2018, Yves Gauthier





EDF 552 081 317 RES PARIS, 75008 Paris - Photo : Getty Images

RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, C'EST N'OUBLIER PERSONNE.

Depuis plus de 30 ans, EDF travaille en lien avec les collectivités et les associations pour accompagner les familles en difficulté. Parce que la lutte contre la précarité énergétique s'inscrit désormais dans la démarche globale de la transition énergétique, EDF poursuit son engagement.

edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

LACTALIS, UN SCANDALE DE PLUS ?

Alors que l'affaire occupe moins la une des journaux, des femmes et des hommes restent mobilisés pour qu'un tel scandale ne puisse plus se reproduire. À leurs côtés, Indecosa-CGT réclame que les responsabilités soient établies et que des solutions soient apportées aux manquements, de la fabrication jusqu'à la distribution.

Dossier réalisé par Michèle Berzosa

Six mois après le début de l'affaire Lactalis que reste-t-il dans les mémoires ? Dans les faits ? Les bébés sont tous sortis d'affaire. La presse s'est lassée d'en parler. Les enseignes de la distribution ont – enfin ! – cessé de vendre le lait contaminé. Monsieur Besnier, Président directeur général de Lactalis, espère rouvrir l'usine de Craon avant l'été... Était-ce juste une affaire sanitaire de plus ?

Pas du tout, rétorque l'Association des familles victimes du lait contaminé aux salmonelles (AFVLC) qui se bat pour qu'un tel scandale ne se reproduise plus. À ses côtés, Indecosa-CGT n'a pas hésité à alerter l'opinion publique : non, les salariés de Lactalis ne sont pas responsables de leurs conditions de travail et de l'hygiène déplorable qui semble avoir régné dans l'usine, non les organismes publics de contrôle ne sont pas responsables des négligences de l'entreprise, de la déficience des autocontrôles et du manque de moyens qui leur permettraient de travailler efficacement, non les consommateurs ne sont pas responsables lorsqu'ils font confiance à un état déficient pour les protéger des fraudes et malfaçons.

La sécurité alimentaire menacée

« Oui l'État français est en mesure d'assurer la sécurité alimentaire » affirmait Emmanuel Macron, en déplacement à Rome, le 11 janvier dernier. La sécurité alimentaire ? Elle est menacée, répond Indecosa-CGT pour qui ce dernier scandale en date n'est que la conséquence de la priorité donnée à l'intérêt économique par Emmanuel Besnier et par tous ceux qui pratiquent une politique libérale. Elle est plus que menacée, répondent les salariés de la DGCCRF qui déplorent une désorganisation de leurs services préjudiciable à la réalisation de leurs missions.

Plusieurs organisations de la CGT se sont d'ores et déjà rassemblées aux côtés de l'AFVLC pour faire entendre leurs solutions : une parole libre et un pouvoir d'alerte accordés aux salariés, des procédures de contrôle rendues

aux services publics avec des moyens dédiés, des sanctions dissuasives pour toutes les entreprises frauduleuses ou négligentes, des droits reconnus aux victimes et des moyens alloués aux associations de défense des consommateurs.

Dénoncer les coupables

Une enquête parlementaire est en cours. Indecosa-CGT fera tout ce qui est en son pouvoir pour y être entendue, y dénoncer les vrais coupables et y faire valoir ses solutions. D'autres actions pourraient être également engagées toujours avec l'AFVLC.

Bruno Le Maire prétend que « la sécurité sanitaire du consommateur est pour [lui] une priorité absolue ». Le moment est venu de mettre les paroles et les actes en cohérence. Indecosa-CGT prendra acte des conséquences de cette crise et des améliorations en matière de santé et de sécurité qu'elle devrait pouvoir apporter à tous les consommateurs de France et d'Europe. □



« Faire en sorte qu'un tel scandale ne se reproduise plus jamais »



D.R.

Entretien avec Quentin Guillemain, président de l'Association des familles victimes du lait contaminé aux salmonelles (AFVLCs).

Combien de familles sont touchées par le scandale Lactalis et combien de plaintes sont, à votre connaissance, déposées ?

Quentin Guillemain : Je ne peux pas répondre à cette question, et personne, à ce jour, ne peut apporter de réponse. On ne connaît pas l'ampleur de la contamination, les tests sur les enfants malades n'ayant pas été systéma-

tiquement réalisés. Ce que je peux dire, c'est que 800 familles ont rejoint notre association. À ma connaissance 60 plaintes ont été déposées, mais d'autres devraient encore remonter jusqu'au pôle santé publique du parquet de Paris qui mène l'enquête préliminaire.

Quelle vision avez-vous du partage des responsabilités dans cette affaire ?

Q. G. : La responsabilité est partout, à tous les niveaux. Elle est diffuse. Elle revient en premier à l'entreprise Lactalis, puis à l'État qui n'a pas assuré le contrôle, aux distributeurs qui n'ont pas procédé correctement aux retraits des produits contaminés et, peut être, c'est à vérifier, aux laboratoires mandatés par l'entreprise pour procéder aux



autocontrôles. On retrouve des failles sur toute la chaîne jusqu'à l'information des familles.

Qu'attendez-vous d'un rapprochement avec les associations de défense de consommateurs ?

Q. G. : J'attends une prise de conscience et une réaction collectives. Pour moi, il s'agit d'une part de montrer l'ampleur du problème et, d'autre part, de trouver des solutions.

Quelles sont les objectifs de l'association ?

Q. G. : Notre objectif initial est de faire en sorte qu'un tel scandale ne se reproduise plus jamais. Nous devons tirer les conséquences de cette crise et créer une solidarité autour de cette volonté commune. Je rappelle que le problème chez Lactalis date de 2005 ! Notre objectif n'est pas financier ou indemnitaire, nous voulons simplement trouver des solutions pour que notre sécurité et celle de nos enfants ne soient plus menacées de telle sorte. □

« Les gouvernements expriment clairement la volonté de moins contrôler les entreprises »



La logique libérale peut conduire à de nouveaux scandales sanitaires. Explications avec Jean-Jacques Neyhouser, représentant CGT-CCRF et Indecosa-CGT 57.



IN : La crise du lait contaminé a soulevé la question des autocontrôles. De quoi s'agit-il exactement ?

Jean-Jacques Neyhouser : cela veut dire que l'entreprise doit s'assurer elle-même de répondre aux exigences réglementaires et législatives en matière d'hygiène et de sécurité des produits qu'elle fabrique et met sur le marché. Les gouvernements successifs lui ont confié cette obligation et l'ont laissée libre de procéder à ses propres contrôles. Ceux-ci sont en général délégués à des entreprises agréées privées. L'entreprise n'est pas tenue de procéder à ces contrôles.

Seulement s'il y a un problème, elle devra produire les preuves qu'elle a bien pris toutes les mesures nécessaires pour l'éviter.

IN : Quels sont les rôles respectifs des services vétérinaires et de la DGCCRF ?

J.-J. N. : Pour faire simple, les contrôles des produits d'origine animale sont du ressort des services vétérinaire, ceux d'origine végétale sont à la charge de la DGCCRF. Dans les faits, les limites de nos missions sont plus souples. Les finalités sont aussi différentes puisque les contrôles des

premiers sont à visée administrative et ceux de la DGCCRF sont à visée pénale.

Le problème est qu'à force d'enlever à ces services publics les moyens d'agir, ils se retrouvent à devoir effectuer principalement des contrôles dits de deuxième niveau, soient des contrôles de contrôles.

IN : Quels sont ces problèmes de moyens qui entravent le travail des agents de la DGCCRF ?

J.-J. N. : Ils sont de deux ordres. Il y a bien sûr un manque d'effectif qui se creuse d'année en année. Et ce n'est pas fini puisque Action Publique 2022 prévoit qu'en 2018 quarante-cinq postes doivent encore être supprimés. Dans la continuité de la RéATE et de la RGPP, sur 3000 agents, à terme, nous devrions subir encore une restriction de deux cents postes environ.

Mais plus grave encore est la désorganisation des services qui relèvent maintenant de différentes hiérarchies et structures administratives. Trois niveaux coexistent, un niveau central, un échelon régional et un troisième départemental, sans courroie de transmission entre ces échelons. Cette désorganisation a dilapidé une culture du

«La désorganisation des services qui relèvent maintenant de différentes hiérarchies a dilapidé une culture du service public»

service public, un capital de connaissance qui peine aujourd'hui à se transmettre aux jeunes agents.

IN : Cela signifie que les gouvernements successifs prennent le risque de voir se multiplier les scandales sanitaires...

J.-J. N. : C'est exactement cela ! Comme monsieur Besnier a pris le risque chez Lactalis de commercialiser du lait contaminé en faisant l'économie de mesures d'hygiène indispensables, les gouvernements prennent sciemment le risque de casser un service de contrôle digne de ce nom. En instaurant des déserts administratifs, en réduisant nos effectifs et donc nos missions, en ne permettant pas la transmission des savoir-faire, en démotivant les agents et en cédant au privé des missions de service public, les gouvernements expriment clairement la volonté de moins contrôler les entreprises, de leur laisser plus de liberté. Dans une logique libérale, cela ne peut conduire qu'à de nouveaux accidents. □

Avant Lactalis...

2017 : des œufs au fipronil, des biscuits, des pâtes et des sauces contaminés. Une vingtaine de pays européens touchés. En France, de l'amitraz, un autre insecticide interdit est également retrouvé sur des œufs.

2013 : du cheval à la place du bœuf. 4,5 millions de plats cuisinés concernés distribués en Europe, 750 tonnes de viandes étiquetées frauduleusement. Mais aussi des chevaux de labo vendus en boucherie et des tartelettes aux matières fécales (bactéries coliformes) vendues dans le monde par Ikea.

2011 : des graines de fenugrec importées d'Égypte contaminées (bactérie E.coli) distribuées dans 12 pays dont la France. 47 décès, 4000 malades. Et aussi des salmonelles dans le fromage (2016), le Dieselgate (2015), du verre dans le coca-cola (2001), du poulet belge, du porc irlandais et de la mozzarella italienne à la dioxine (1999 et 2008), un fongicide et du gaz de mauvaise qualité dans le coca-cola (1999), la vache folle (1996), du benzène dans le Perrier (1990), des huiles frelatées en Espagne (1981)... Et puis le Distilbène, le chlordécone, le Mediator, la Dépakine...

Retraits et rappels, des contrôles s'imposent

L'État souhaite améliorer les procédures afin que les produits considérés dangereux soient retirés plus efficacement des circuits de distribution et les consommateurs mieux informés de leur existence.

En réaction à l'affaire Lactalis, Bruno Le Maire confiait le 16 janvier dernier au Conseil national de la consommation (CNC) la mission d'élaborer des propositions d'actions permettant de « renforcer l'efficacité des procédures de retrait et de rappel des produits et de faciliter l'information des consommateurs ». « De la poudre au yeux, s'indigne Jean-Jacques Neyhouser de la DGCCRF, on pourrait très bien trouver des solutions en interne. Encore faudrait-il qu'on nous donne les moyens de les appliquer. » (lire interview ci-dessus)

Après le contrôle des marchandises et la détection des manquements à la conformité, l'exécution des procédures de retrait et de rappel nécessite également d'être vérifiée. À ce niveau aussi, des « négligences coupables » sont toujours possibles et leurs conséquences potentiellement graves pour la santé et la sécurité des consommateurs.

Les propositions d'Indecosa-CGT

En mars, Indecosa-CGT a pris part aux séances de travail du CNC et a rendu un document complet tant sur l'analyse de la crise Lactalis que sur les solutions à apporter





D.R.

L'image des entreprises entamées ?

Elles s'en remettent ! C'est ce que démontrent les chiffres d'affaires de certaines entreprises touchées par un scandale sanitaire. Findus, par exemple, accuse une perte de 20 millions d'euros au moment du scandale de la viande de cheval. L'année suivante, ses ventes repartent à la hausse. Spanguero, l'entreprise délictueuse change, elle, de nom et s'appelle dorénavant « la Lauragaise ». En 2013, les restaurants Buffalo Grill sont touchés par le scandale de la vache folle et manquent de disparaître. Ils perdent 41% de leur chiffre d'affaires, mais après deux ans de communication interne et externe intense, basée notamment sur la qualité des produits vendus, la fréquentation repart de plus belle. Même scénario pour Coca-Cola ou Perrier mouillés respectivement dans une histoire de fongicide et de benzène. Les ventes chutent et... se relèvent.

en matière de retrait et rappel. Indecosa-CGT a d'ailleurs été la seule organisation à rendre un document de travail. Patrice Bouillon, représentant Indecosa-CGT, y propose notamment que l'Institut national de la consommation soit le référent déclencheur d'alerte dans les cas de retrait urgent. Il précise « *L'INC détient le site internet et la capacité de création d'une application Smartphone. Elle bénéficie aussi d'un personnel ayant la connaissance des médias pour la diffusion des messages d'alerte.* » Puis il ajoute « *les Centres Techniques Régionaux de la Consommation (CTRC), et les Structures Régionales Assimilées (SRAC) ont également un rôle important. Ils regroupent la quasi totalité des associations de consommateurs et sont donc des vecteurs d'alerte indispensables en région.* » Enfin, Indecosa-CGT avance, parmi d'autres propositions d'ordre organisationnel, le recours aux portiques radiofréquence (RFID) avec lecture de codes barres sur les produits, aussi bien en sortie d'usine de production que sur l'ensemble de la chaîne de distribution.

Étiquetage déloyal : l'exemple des nanoparticules

L'étiquetage des produits mis sur le marché répond à un droit à l'information dû aux consommateurs. Cette information doit être complète et loyale. Elle participe, ou devrait participer, au contrat moral tacite qui unit une marque à ses consommateurs. En matière de nanomatériaux manufacturés, la réglementation européenne prévoit que leur présence dans une denrée soit mentionnée sur l'étiquette de celle-ci. Depuis 2016, la DGCCRF qui a développé des méthodes innovantes en la matière mène des contrôles pour s'assurer du respect de ces obligations. À l'occasion du dernier Conseil national de la consommation, elle a publié le résultat de ses analyses dans les produits alimentaires et cosmétiques.

Sur 40 analyses de produits cosmétiques et 74 analyses de produits alimentaires, 35 relèvent la présence de nanoparticules dans les premiers, et 29 en relèvent la présence dans les denrées comestibles. Pourtant, un seul de ces produits mentionnait sur son étiquette la présence de tous les nanomatériaux identifiés.

Dans le cas de Lactalis, une procédure de retrait efficace a d'abord pris beaucoup de temps à s'enclencher du fait des réticences de l'entreprise, d'une part à dresser la liste exacte des produits concernés, d'autre part à rappeler la totalité des lots suspects. Entre le 2 décembre 2017 et le 14 janvier 2018, la société s'y est prise en cinq ou six fois avant d'accepter enfin une solution radicale et sûre, soit le retrait de l'ensemble des produits Lactalis fabriqués sur le site de Craon, c'est-à-dire 12 millions de boîtes diffusées dans 83 pays.

À la suite de ces mesures de retrait partielles et successives, des failles dans leur application sur les lieux de diffusion sont constatées par la DGCCRF.

Le 11 janvier, soit environ six semaines après le début de la crise, les résultats des 2 000 premiers contrôles réalisés font apparaître que des produits rappelés sont encore à la disposition des consommateurs, notamment dans trente grandes surfaces, quarante-quatre pharmacies, douze hôpitaux et deux crèches.

3 600 nouveaux contrôles sont à nouveau réalisés durant les quinze jours suivants. Dans vingt-deux lieux visités, les produits couverts par les opérations de retrait et de rappel n'ont pas été retirés des rayons.

Lactalis : 83 pays touchés

Si en France, pays où survient la crise, où les médias alertent le public et où les structures de contrôles existent même si elles sont dégradées, de telles difficultés sont rencontrées pour mettre rapidement les bébés à l'abri du risque de contamination, la question se pose de l'efficacité des mesures et des délais de mise en œuvre dans les pays qui n'auraient pas nécessairement le même niveau d'exigence en matière de protection des consommateurs, ou dans les pays minés par la corruption.

Où sont passées les millions de boîtes de lait contaminé parties à l'international ? Peut-on être certain qu'elles ne seront pas distribuées ? Comment Lactalis assure, dans ces pays, sa pleine et entière responsabilité ? □

À LIRE



Classement de l'information, personnalisation publicitaire, recommandation de produits, orientation des déplacements, mesures corporelles, etc., les calculateurs sont en train de s'immiscer dans la vie des individus. Cet ouvrage voudrait montrer comment les techniques statistiques qui prennent leur essor avec les big data enferment des conceptions différentes de la société qu'elles calculent. Loin d'être de simples outils techniques, les algorithmes enferment un projet politique. La thèse défendue dans cet ouvrage est que la personnalisation des calculs est à la fois l'agent et la conséquence de l'individualisation de nos sociétés. Elle témoigne de la crise des catégories statistiques traditionnelles qui permettaient à la société de se représenter. Elle encourage le déploiement de la course méritocratique vers l'excellence et la compétition des individus pour la visibilité. Comprendre la logique des algorithmes du web, c'est aussi donner aux lecteurs les moyens de reprendre du pouvoir dans la société des calculs.

Dominique Cardon est sociologue. Avec *La Démocratie Internet* (Seuil, 2010) et de très nombreux articles, il s'est imposé comme l'un des meilleurs spécialistes du numérique et d'Internet. (FNAC). □

A QUOI RÊVENT LES ALGORITHMES
Nos vies à l'heure des big data
Dominique Cardon
Éditions du Seuil, coll. La République
des Idées. Octobre 2015

À LIRE



On les appelle les Big Data : Google, Apple, Facebook ou Amazon, ces géants du numérique, aspirent à travers internet, smartphones et objets connectés, des milliards de données sur nos vies. Derrière cet espionnage, on découvre qu'il existe un pacte secret scellé par les Big Data avec l'appareil de renseignement le plus puissant de la planète, les agences américaines. Cet accouplement est en train d'enfanter une puissance mutante, ensemencée par la mondialisation, qui ambitionne ni plus ni moins de reformater l'Humanité. La prise de contrôle de nos existences s'opère au profit d'une nouvelle oligarchie mondiale. Pour les Big Data, la démocratie est obsolète, tout comme ses valeurs universelles. C'est une dictature inédite qui nous menace : une Big Mother bien plus terrifiante encore que Big Brother. Si nous laissons faire, nous serons demain des « hommes nus », sans mémoire, programmés, sous surveillance. Il est temps d'agir.

Marc Dugain est romancier, chroniqueur, réalisateur et scénariste. Christophe Labbé est journaliste d'investigation au Point, spécialisé dans les questions de défense, de police et de renseignement. □

L'HOMME NU.
La dictature invisible du numérique
Marc DUGAIN, Christophe LABBÉ
Éditions Plon / Robert Laffont
Avril 2016

À LIRE



La transparence devient totale. Nos déplacements, nos achats, nos goûts, nos maladies, nos échanges, nos conversations : rien n'y échappe. Au bureau, des entreprises expérimentent des dispositifs enregistrant les conversations de leurs employés. Une opération « suspecte » sur votre compte ? Votre banquier a l'obligation de vous dénoncer à une cellule anti-fraude. Vous souhaitez en parler à votre avocat ? Un juge d'instruction l'a peut-être placé sur écoute. Pour un entretien d'embauche, une visite approfondie des réseaux sociaux est devenue un préalable. Bientôt notre ADN sera séquencé de manière à ce que nos maladies soient prévisibles : les médecins s'en félicitent, les assureurs se frottent les mains. Peut-on encore inverser le cours des choses ? Sommes-nous condamnés à l'autodestruction de cette société de libertés que nous avons mis tant de siècles à constituer ?

Denis Olivennes a dirigé plusieurs grandes entreprises dans l'univers des industries culturelles et des médias. Mathias Chichportich est avocat, spécialisé en droit pénal et en droit des médias. Il enseigne à l'université Panthéon-Assas.

MORTELLE TRANSPARENCE
Denis Olivennes,
Mathias Chichportich
Éditions ALBIN MICHEL,
Février 2018

SURENDETTEMENT : COMMENT S'EN SORTIR

Mon fils a perdu son travail. A la suite de ce licenciement, il a dû faire face à un divorce et doit maintenant assumer seul ses deux jeunes enfants. Avec les mensualités de sa voiture, un crédit à la consommation et toutes les autres charges, il étouffe sous les dettes. Devrait-il entamer une procédure de surendettement ?

Clara GIORDANO (83)

Selon la loi, « la situation de surendettement est caractérisée par l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles, exigibles et à échoir ». Si votre fils ne peut pas payer ses factures courantes ainsi que les mensualités de ses crédits, il est probable qu'il soit concerné par une procédure de surendettement.

RETOUR SUR LE PASSÉ

Le dispositif relatif au surendettement des particuliers a été instauré par la loi dite « Neiertz » de 1989. Ce texte visait surtout à apporter des solutions par le moyen de négociations amiables. Le grand nombre de personnes surendettées était alors perçu comme conjoncturel. La suite a malheureusement démontré que la situation n'avait rien de temporaire. Au contraire, le nombre de dossiers de surendettement déposés à la Banque de France n'a fait qu'augmenter depuis. Près de 140 000 l'ont été entre janvier et septembre 2017, selon l'établissement public. Le législateur a donc jugé nécessaire de faire évoluer la loi. A plusieurs reprises, le texte s'est adapté aux évolutions des situations rencontrées ou à l'urgence. C'est le cas, par exemple, avec la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle qui a instauré une déjudiciarisation de la procédure de surendettement à partir du 1^{er} janvier 2018. Auparavant, les juges validaient 98% des mesures élaborées par les commissions de surendettement. Dorénavant, ils n'interviendront plus que dans les situations de recours et de contestation.

LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE

Cela dit, votre fils peut donc demander un formulaire de déclaration auprès de la commission départementale de surendettement des particuliers de la Banque de France dont il dépend. Une fois rempli et retourné, accompagné des pièces justificatives demandées, ce dossier sera exa-

miné par la commission. D'abord, pour déterminer si la demande est recevable, c'est-à-dire si votre fils est bien en situation de surendettement et s'il peut bénéficier de la procédure. Si c'est le cas, la commission en informe ses créanciers et sa banque. Dès le dépôt du dossier, durant toute la procédure et l'application des mesures mises en place, votre fils est inscrit au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP).

UN ACCOMPAGNEMENT INDISPENSABLE

Dès lors, à compter de la recevabilité de la demande et pendant toute la durée de l'instruction du dossier – qui peut parfois durer de longs mois – votre fils ne doit plus rembourser ses crédits ni ses découverts, ni même payer ses dettes.

Toutes les saisies éventuellement en cours sont automatiquement suspendues et interdites, sauf celles concernant les dettes alimentaires et pénales. La commission recherche ensuite la solution la plus adaptée : échelonnements, reports, effacement partiel ou total des dettes. En cas de possession de biens, leur vente peut être prescrite. Il est à souligner que toute personne en situation de surendettement a droit au maintien de son compte bancaire et de moyens de paiement adaptés à sa situation. Le meilleur conseil à donner à votre fils est donc de se faire assister dans ces démarches, qui semblent lourdes et difficiles, mais sont aussi salvatrices.

Michèle Berzosa pour Indecosa-CGT

INDECOSA-CGT L'AVIS

Chaque année, les membres de l'Association de défense des consommateurs INDECOSA-CGT accompagnent un grand nombre de personnes surendettées dans leurs démarches auprès de la Banque de France. Ils mesurent donc pleinement la difficulté de faire face, seul, à ce problème et l'importance que revêt l'accompagnement dans ce contexte. Ils conseillent donc à quiconque se trouve dans cette situation de se faire aider soit par une association locale, soit par des services sociaux.

Dans le domaine de la prévention du surendettement, INDECOSA-CGT réclame que le crédit soit davantage encadré sur les lieux de vente. Ceci afin que les contrats n'aggravent pas la situation des personnes endettées ou ne créent pas de nouveaux cas.

Contacts : indecosa@cgt.fr et indecosa.cgt.fr

Paru dans Ensemble, janvier 2018

MEMENTO

Mai 2018

HONORAIRES DE MÉDECINS

Généralistes : consultation :	25,00 €
Majoration pour enfants de 0 à 6 ans	5,00 €
Visite à domicile :	23,00 €
Majoration de dimanche et jour férié :	19,06 €
Majoration de nuit :	
De 20h à minuit et de 6h à 8h :	38,50 €
De minuit à 6h :	43,50 €
Majoration d'urgence :	22,60 €
Indemnité de déplacement :	3,50 €

FORFAIT HOSPITALIER AU 1^{er} JANVIER 2018 :

Etablissement psychiatrique	20,00 €
Forfait pour actes médicaux Supérieurs à 120 €	15,00 €
	18,00 €

FRANCHISE MÉDICALE

(plafonnement à 50 € par an)	
Boîte de médicaments	0,50 €
Acte paramédical	0,50 €
Transport sanitaire	2,00 €

ALLOCATIONS FAMILIALES AU 1^{er} AVRIL 2018

Le montant selon les ressources perçues en 2016 :

2 enfants < ou = à 67 542 €	131,16 €
< ou = à 90 026 €	65,58 €
> à 90 026 €	32,79 €
3 enfants < ou = à 73 170 €	209,20 €
< ou = à 95 654 €	149,60 €
> à 95 654 €	74,80 €
4 enfants < ou = à 78 798 €	467,24 €
< ou = à 101 282 €	233,62 €
> à 101 282 €	116,81 €
Par enfant en plus	168,04 €

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC) :

Base 100 en 2015	
mars 2017 :	100,57
mars 2018 :	102,75
Variation annuelle	+1,6 %

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION (ICC) :

Base 100 au 4 ^{ème} trimestre 1953	
4 ^{ème} trimestre 2016 :	1645
4 ^{ème} trimestre 2017 :	1667
Variation annuelle	+1,34 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) :

Base 100 au 4 ^{ème} trimestre 1998	
3 ^{ème} trimestre 2017 :	126,46
3 ^{ème} trimestre 2018 :	127,22
Variation annuelle	1,05 %

SMIC HORAIRE BRUT AU 1^{er} JANVIER 2018

Pour une heure	9,88 €
Pour 39 heures par semaine	1 712,10 €
Pour 35 heures par semaine	1 498,47 €

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

AU 1 ^{er} AVRIL 2018	
Pour une personne seule	550,93 €
Pour un couple	826,40 €
Majoration pour 2 enfants	165,28 €
Par enfant supplémentaire	235,82 €

AIDE JURIDICTIONNELLE AU 1^{er} JANVIER 2018

Totale : moins de 1 007 € mensuels
Partielle : moins de 1 510 € mensuels
Majorées de 181 € pour chacune des deux premières personnes à charge et de 114 € pour les suivantes

CRÉDIT

Taux de l'usure maximum au 4 ^{ème} trimestre 2017 :	
Prêts immobiliers :	
Taux fixe :	<10 ans : 3,09 % <20 ans : 3,11 % >20 ans : 3,36 %
Taux variable :	2,89 %
Prêts relais :	3,40 %
Prêts à la consommation :	
Inférieur à 3 000 € :	20,88 %
De 3 000 € à 6 000 € :	12,87 %
Supérieur à 6 000 € :	5,85 %
Taux de l'intérêt légal :	0,89 %

AIDES AU LOGEMENT

L'APL, l'ALF et l'ALS sont calculées selon les ressources des bénéficiaires et également selon le coefficient de dépassement du loyer plafond de la zone d'habitation. En fonction de ce dépassement les aides peuvent être diminuées ou supprimées.

Dès lors que les bénéficiaires disposent d'un patrimoine global supérieur à 30 000 € (hors résidence principale et bien professionnel), leurs éventuelles résidences secondaires non louées, mais aussi leur épargne défiscalisée - Livret A, livret développement durable, livret d'épargne populaire - seront désormais intégrées dans le calcul des aides.

Celles-ci pourront être revues à la baisse ou supprimées.

AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

Plafond APL personne seule	
Zone I (Ile de France)	295,05 €
Zone II (Agglomérations >100 000 h + Corse)	257,14 €
Zone III (Autres agglomérations)	241,00 €
Plafond APL couple	
Zone I	355,85 €
Zone II	314,74 €
Zone III	292,16 €
Par personne supplémentaire	
Zone I	58,34 €
Zone II	51,54 €
Zone III	46,95 €

AIDES AU LOGEMENT ÉTUDIANT (ALS, ALF, APL)

Les étudiants peuvent bénéficier d'une aide au logement (APL ou autre) pour les aider à payer leur loyer. Pour savoir s'ils sont éligibles à l'allocation logement et connaître son montant, ils peuvent utiliser un simulateur, qui tient compte de la baisse des APL entrée en vigueur en octobre 2017.

BAISSE DE L'APL

En 2017, le gouvernement a décidé une baisse de 5 € par mois des aides au logement à compter du mois d'octobre et sur une période de trois mois, jusqu'en décembre. Dans le même temps, le seuil de versement des APL - qui est la somme en dessous de laquelle aucune aide n'est versée - passe de 15 à 10 €.

Pour 2018 ; le dispositif fera l'objet d'une étude dans le cadre du projet de loi logement (loi Elan) qui a été présentée en Conseil des ministres le 4 avril 2018. Le texte doit être voté au parlement d'ici l'été.

BULLETIN D'ABONNEMENT

INDIVIDUEL

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : E-mail :
Entreprise ou organisme :

COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : E-mail :
Entreprise ou organisme :

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires

Au numéro : 5 €
Abonnement annuel : Formule papier 30 €
Formule numérique 30 €
Formule papier et numérique 35 €

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone fixe :
Portable :
Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2018 30 euros
Je m'abonne à In magazine pour six numéros 30 euros

Date et signature

A retourner à IN magazine Case 1-1 263, rue de Paris 93516
Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82



Scannez et découvrez le site
d'INDECOSA-CGT



**Je change
mon assurance
emprunteur
maintenant.**

La Macif
s'occupe
de tout
**10 000 €
d'économies***

Ce qui est essentiel pour moi c'est d'optimiser mon budget.

En changeant l'assurance de mon prêt immobilier pour la Garantie Emprunteur de la Macif, j'ai économisé 10 000 € tout en bénéficiant de meilleures garanties.

En plus la Macif s'est occupée de toutes les démarches auprès de ma banque grâce au mandat de résiliation.

Vous avez signé votre offre de prêt immobilier ?

N'attendez pas pour changer d'assurance emprunteur*.

Calculez vos économies au **04 78 62 60 00****
ou sur www.garantie-emprunteur-macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



* **Changement d'assurance sous conditions. Exemple d'économies selon profil de l'emprunteur au 01/04/2018** : pour un couple de 34 ans, employés, non-fumeurs, assurés chacun à 100 % en Décès/Incapacité/Invalidité, empruntant 150 000 € au taux de 1,80 % sur une durée de 20 ans. Coût moyen d'une assurance proposée par la banque : 16 800 € sur la durée du prêt (soit un TAEA de 0,99 % pour le couple). Coût total de la Garantie Emprunteur de la Macif : 6 452 € sur la durée du prêt (soit un TAEA de 0,42 % pour le couple). Économie réalisée supérieure à 10 000 € soit l'équivalent de plus de 0,50 % de taux de crédit.

** coût selon opérateur.



Le contrat **Garantie Emprunteur** proposé par la Macif est assuré par **Macif-Mutualité**, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.oriass.fr).